

**Province de Québec
Ville de Saint-Philippe**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Philippe, tenue à huis clos, par vidéoconférence, au 175, chemin Sanguinet, bureau 201, le 12 mai 2020, à 19 h, à laquelle il y avait quorum, le tout conformément à la loi.

Sont présent(e)s : Madame la conseillère Manon-Josée D'Auteuil
 Madame la conseillère Martine Labelle
 Monsieur le conseiller Vincent Lanteigne
 Monsieur le conseiller Justin Gagné
 Madame la conseillère Sylvie Messier
 Monsieur le conseiller Dany Goyette

Formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Johanne Beaulac

Sont aussi présents : Monsieur Martin Lelièvre, directeur général
 Me Manon Thériault, greffière

Dans le but de freiner et de ralentir au maximum la contagion entraînée par le coronavirus (COVID-19), le gouvernement du Québec a adopté des directives à l'intention de la population du Québec. L'une de ces directives (décret 222-2020) interdit les rassemblements intérieurs et extérieurs, sous réserve de certaines conditions.

À cet effet, les règles encadrant la tenue des séances du conseil dans le contexte de l'état d'urgence sanitaire établies en vertu de l'arrêté 2020-004 du 15 mars 2020 ont été remplacées par celles de l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020. En vertu des nouvelles règles applicables, il est toujours possible de tenir les séances du conseil par tout moyen permettant aux membres de communiquer directement entre eux et de voter de vive voix. Étant donné l'interdiction de rassemblements intérieurs et extérieurs toujours en cours, les séances du conseil peuvent se tenir sans la présence du public.

L'arrêté 2020-029 prévoit également certaines exigences visant à assurer la transparence des séances qui, en vertu de la loi, doivent être publiques. Une telle séance doit désormais être rendue publique, dès que possible, par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil et le résultat de leurs délibérations. Pour satisfaire cette obligation, la Ville de Saint-Philippe a décidé de procéder à la publication d'un enregistrement audio de la présente séance. Les élus, le directeur général ainsi que la greffière ont ainsi tenu la présente séance par vidéoconférence.

La mairesse ouvre la séance à 19 h 01.

ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-PHILIPPE
du 12 mai 2020, 19 h

1. ORDRE DU JOUR

1.1 Ordre du jour - Approbation

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

2.1 Approbation du procès-verbal de la dernière séance

2.2 Nomination d'une mairesse suppléante - Période du 13 mai 2020 au 10 novembre 2020

2.3 Modification de la résolution numéro 20-03-047 - Autorisation de signature - Renouvellement de l'entente pour la gestion du supplément au loyer dans le cadre du Programme AccèsLogis

2.4 Modification de la résolution numéro 20-04-076 - Acquisition de l'immeuble (hôtel de ville) sis au 175-195, chemin Sanguinet ainsi que des lots 2 714 554, 2 714 591 et 5 116 085 du cadastre du Québec

2.5 Échange de terrains à des fins municipales (courbe de virage sur la rue Bernard)

2.6 Adoption - Règlement numéro 432 décrétant une dépense et un emprunt de 2 535 000\$ pour l'exécution des travaux d'aménagement du parc linéaire sur la route Édouard-VII, entre la rue Paul-Chartrand et le chemin Sanguinet, l'acquisition des immeubles nécessaires ainsi que le paiement d'honoraires professionnels s'y rapportant

2.7 Adoption - Règlement numéro 433 concernant la division du territoire de la Ville de Saint-Philippe en six (6) districts électoraux

2.8 Approbation de modifications au mandat de surveillance des travaux de gainage de l'égout sanitaire sur la montée Monette – GAME, consultant sans-tranchée

3. RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DE TRAVAIL

3.1 Approbation - Échelle salariale du personnel du camp de jour - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire - Saisons 2020 à 2023

3.2 Embauche de personnel étudiant - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire - Saison estivale 2020

3.3 Embauche de personnel étudiant - Service des finances et de la trésorerie - Saison estivale 2020

3.4 Embauche de personnel étudiant - Services techniques - Saison estivale 2020

3.5 Embauche de personnel étudiant - Service des travaux publics - Saison estivale 2020

3.6 Politique de conditions de travail des cadres - Modification de l'échelle salariale 2020 - Ajout de nouvelles fonctions

3.7 Embauche d'une directrice des finances et des technologies de l'information

3.8 Autorisation de signature - Entente de départ – Directrice des finances et de la trésorerie

4. FINANCES ET TRÉSORERIE

4.1 Ratification de la liste des chèques émis pour le mois

4.2 Approbation des comptes à payer du mois

4.3 Dépôt – Rapport d'activités du trésorier – Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités

4.4 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 3 682 000 \$ - Règlements d'emprunts numéros 429 et 430

4.5 Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques - Règlements d'emprunts numéros 429 et 430

5. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

5.1 Autorisation de signature - Licence d'abonnement avec De Marque - Ressources numériques ÉduMedia, Dictionnaire visuel scolaire et le Grand Robert & Collins

6. SERVICES TECHNIQUES (GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS)

6.1 Octroi de contrat - Inspection de conduites d'égout pluvial par caméra - Appel d'offres sur invitation GEN-2020-06

7. SÉCURITÉ INCENDIE

7.1 Rapport d'activités du schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour l'année 2019

8. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

8.1 Approbation - Recommandations - Comité consultatif d'urbanisme (CCU) - Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

8.2 Adoption - Second projet du règlement numéro 401-40 modifiant le règlement de zonage numéro 401 afin : 1) d'agrandir la zone H-106 à même une partie des zones H-104 et C-127; 2) d'agrandir la zone C-122 à même une partie des zones H-103, H-104, H-105 et C-108; 3) d'abolir la zone H-104; 4) d'autoriser les classes d'usages " H-1 : Unifamiliale" et " H-4: multifamiliale de 4 à 6 logements ", en structure isolée, et de prévoir les normes se rapportant à ces classes d'usages, dans la zone C-122

8.3 Renouvellement de mandat des membres du comité de démolition

9.1.Varia

9.2.Informations de madame la mairesse

9.3.Période de questions

9.4.LEVÉE DE LA SÉANCE

9.4.1Levée de la séance

ORDRE DU JOUR

20-05-099 Ordre du jour - Approbation

Il est proposé par le conseiller Justin Gagné et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour de la présente séance ordinaire soit approuvé par ce Conseil.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

20-05-100 Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2020.

20-05-101 Nomination d'une mairesse suppléante - Période du 13 mai 2020 au 10 novembre 2020

CONSIDÉRANT QUE le mandat de madame Sylvie Messier, conseillère du district #5, à titre de mairesse suppléante, se termine le 12 mai 2020;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes*, le Conseil doit désigner un conseiller à titre de maire suppléant;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Dany Goyette et résolu à l'unanimité de désigner madame Martine Labelle, conseillère du district #2, pour agir à titre de mairesse suppléante pour la période du 13 mai au 10 novembre 2020.

**20-05-102 Modification de la résolution numéro 20-03-047 -
Autorisation de signature - Renouvellement de
l'entente pour la gestion du supplément au loyer dans
le cadre du Programme AccèsLogis**

Il est proposé par la conseillère Manon-Josée D'Auteuil et résolu à l'unanimité de modifier la résolution numéro 20-03-047 - Autorisation de signature -Renouvellement de l'entente pour la gestion du supplément au loyer dans le cadre du Programme AccèsLogis par l'ajout, dans les conclusions, de l'avant-dernier paragraphe suivant :

" Prendre note que l'immeuble faisant l'objet du programme Accèslogis (La Gaillarde) comporte deux volets, soit le volet 1 (80, rue Foucreault) qui compte 12 unités, dont 6 bénéficient d'un PSL (programme supplément au loyer) et le volet 2 (90, rue Foucreault) qui compte 24 unités, dont 17 bénéficient d'un PSL sur un total de 21 PSL disponibles pour le 90, rue Foucreault. La contribution de la Ville est pour un total de 23 PSL. L'Office municipal de l'Habitation devra aviser la Ville de tout changement."

**20-05-103 Modification de la résolution numéro 20-04-076 -
Acquisition de l'immeuble (hôtel de ville) sis au 175-
195, chemin Sanguinet ainsi que des lots 2 714 554, 2
714 591 et 5 116 085 du cadastre du Québec**

Il est proposé par la conseillère Martine Labelle et résolu à l'unanimité de modifier, rétroactivement au 29 avril 2020, la résolution numéro 20-04-076 - Acquisition de l'immeuble (hôtel de ville) sis au 175-195, chemin Sanguinet ainsi que des lots 2 714 554, 2 714 591 et 5 116 085 du cadastre du Québec, par le remplacement, au deuxième paragraphe des conclusions, des mots " Me Michel Rivard, notaire " par les mots " le bureau Péladeau et Larivière notaires ".

**20-05-104 Échange de terrains à des fins municipales (courbe de
virage sur la rue Bernard)**

CONSIDÉRANT la promesse de vente et d'achat d'immeubles signée par Gestion Dclinc inc. en faveur de la Ville concernant les lots 6 360 340 et 6 360 341 du cadastre du Québec;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Vincent Lanteigne et résolu à l'unanimité d'acquérir, avec garantie légale, pour fins municipales, de Gestion Dclinc inc. ou de tout autre propriétaire, le lot 6 360 340 du cadastre du Québec au prix de 1 820,77 \$, plus les taxes applicables et de vendre à

Gestion Dclinc inc. pour le prix de 6 745,83\$, plus les taxes applicables, le lot 6 360 341 du cadastre du Québec.

Le lot 6 360 340 est d'une superficie de 12,2 mètres carrés et il est acquis aux fins d'améliorer la courbe de virage à l'extrémité de la rue Bernard.

De mandater Bessette Notaires pour préparer l'acte de vente de même que tous les autres documents requis afin de donner suite à la présente. Les honoraires professionnels seront à l'entière charge de Gestion Dclinc inc.

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de vente et tous autres documents requis à cette fin.

Que les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-320-00-711.

20-05-105 Adoption - Règlement numéro 432 décrétant une dépense et un emprunt de 2 535 000 \$ pour l'exécution des travaux d'aménagement du parc linéaire sur la route Édouard-VII, entre la rue Paul-Chartrand et le chemin Sanguinet, l'acquisition des immeubles nécessaires ainsi que le paiement d'honoraires professionnels s'y rapportant

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 14 avril 2020;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a également été déposé lors de cette séance;

CONSIDÉRANT QUE le règlement décrète une dépense et un emprunt de 2 535 000 \$ pour l'exécution des travaux d'aménagement du parc linéaire sur la route Édouard-VII, entre le rue Paul-Chartrand et le chemin Sanguinet, l'acquisition des immeubles nécessaires ainsi que le paiement d'honoraires professionnels s'y rapportant;

CONSIDÉRANT QUE l'emprunt est remboursable sur une période de vingt (20) ans par les contribuables de l'ensemble de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'une taxe spéciale sera prélevée sur tous les immeubles imposables de la Ville en fonction de leur valeur, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur, pour financer le règlement;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Justin Gagné et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 432 décrétant une dépense et un emprunt de 2 535 000 \$ pour l'exécution des travaux d'aménagement du parc linéaire sur la route Édouard-VII, entre la rue Paul-Chartrand et le chemin Sanguinet, l'acquisition des immeubles nécessaires ainsi que le paiement d'honoraires professionnels s'y rapportant.

De poursuivre la procédure d'adoption du règlement numéro 432 et ainsi, de tenir la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter conformément aux directives de l'arrêté 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020.

20-05-106 Adoption - Règlement numéro 433 concernant la division du territoire de la Ville de Saint-Philippe en six (6) districts électoraux

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 14 avril 2020;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a également été adopté lors de cette séance;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de règlement a fait l'objet d'un avis public conformément à l'article 17 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2) et que dans les quinze (15) jours de la publication dudit avis, aucune opposition au projet de règlement n'a été adressée à la Ville par les électeurs;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 433 concernant la division du territoire de la Ville de Saint-Philippe en six (6) districts électoraux.

20-05-107 Approbation de modifications au mandat de surveillance des travaux de gainage de l'égout sanitaire sur la montée Monette – GAME, consultant sans-tranchée

CONSIDÉRANT qu'en vertu de sa résolution 17-11-274, la Ville a octroyé un mandat pour la surveillance des travaux de gainage de l'égout sanitaire sur la montée Monette à GAME, consultants sans-tranchée (GAME), au prix forfaitaire de 24 985,79 \$ taxes incluses, le tout aux conditions de son offre de services datée du 6 novembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE ce forfait était basé sur une durée des travaux d'environ 35 jours ouvrables, tel que prévu à l'appel d'offres GTP-2017-04 ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de gainage ont été prolongés pour des raisons qui ne sont pas imputables à GAME;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a appliqué des pénalités de 15 000 \$ à l'entrepreneur en raison de ces retards;

CONSIDÉRANT QUE ces retards ont rendu nécessaires diverses interventions de la part de GAME, d'où les honoraires supplémentaires de 10 000 \$, plus les taxes, demandées;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement 423 sur la gestion contractuelle, un contrat ne peut être modifié que si la modification constitue un accessoire au contrat et n'en change pas la nature;

CONSIDÉRANT QU'en vertu dudit règlement, la modification ne doit pas être un élément qui pouvait, de manière prévisible, être incluse au contrat initial;

CONSIDÉRANT QUE la modification doit être nécessaire pour permettre la bonne réalisation du contrat;

CONSIDÉRANT QUE les diverses interventions de GAME étaient nécessaires afin de compléter les travaux et d'assurer leur bonne exécution;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Dany Goyette et résolu à l'unanimité d'autoriser les modifications au mandat de surveillance octroyé à GAME, consultants sans-tranchée en vertu de la résolution numéro 17-11-274 pour la surveillance des travaux de gainage de l'égout sanitaire sur la montée Monette, et pour le versement d'honoraires additionnels de 10 000 \$, plus les taxes, tel que plus amplement détaillés à la liste annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

D'AUTORISER le directeur général à signer tout document nécessaire afin de donner suite à la présente résolution.

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-415-00-711 et ultérieurement financés par le programme de subvention de la taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ) 2014-2018, tout comme le mandat initial.

RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DE TRAVAIL

20-05-108 Approbation - Échelle salariale du personnel du camp de jour - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire - Saisons 2020 à 2023

CONSIDÉRANT QU'il est opportun d'établir une échelle salariale pour les étudiants oeuvrant au camp de jour;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Manon-Josée D'Auteuil et résolu à l'unanimité d'approuver l'échelle salariale, pour les saisons 2020 à 2023, des étudiants oeuvrant au camp de jour au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

20-05-109 Embauche de personnel étudiant - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire - Saison estivale 2020

CONSIDÉRANT la demande de subvention de la Ville de Saint-Philippe déposée dans le cadre du programme Emploi d'été Canada;

CONSIDÉRANT les besoins en personnel pour la tenue du camp de jour et pour soutenir les activités du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a adopté des directives à l'intention de la population du Québec dans le but de freiner et de ralentir au maximum la contagion entraînée par le coronavirus (COVID-19);

CONSIDÉRANT QUE l'une de ces directives (décret 222-2020) interdit les rassemblements intérieurs et extérieurs, sous réserve de certaines conditions;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Martine Labelle et résolu à l'unanimité d'embaucher, sous réserve des conditions ci-après évoquées, les étudiants suivants, pour la période s'échelonnant du 12 mai au 14 août 2020, aux taux horaires, aux échelons et aux postes indiqués:

Prénom et nom	Taux horaire	Échelon de l'échelle salariale 2020	Poste
Jasmine Dallaire	17,75 \$	2	Coordonnatrice
Sarah Lachance	15,50 \$	2	Monitrice en chef
Amanda Rioux	14,50 \$	5	Animatrice
Claudelle Dallaire	14,50 \$	5	Animatrice
Océane Coriveau	14,00 \$	3	Animatrice
Jade Allard	14,00 \$	3	Animatrice
Victor Pedneault	14,00 \$	3	Animateur
Mirka Pilon	14,00 \$	3	Animatrice
Charlie Raymond	13,75 \$	2	Animatrice
Sarah Levesque	13,75 \$	2	Animatrice
Camille Constantineau	13,75 \$	2	Animatrice
Marie-Philippe Valois	13,50 \$	1	Animatrice
Raphaëlle Valois	13,50 \$	1	Animatrice
Charles Barriault	13,50 \$	1	Animateur
Nikolaos Dussault	14,25 \$	4	Accompagnateur
Meghan Constantineau	14,25 \$	4	Accompagnatrice
Jeanne Guité-Bernard	14,00 \$	3	Accompagnatrice

Antoine St-Amour	14,00 \$	3	Animateur Service de garde
Laurent Lalonde	13,50 \$	1	Animateur Service de garde
Guillaume Racine-Gilbert	13,50 \$	1	Animateur Service de garde
Cédrick Allard	13,50 \$	1	Animateur Service de garde

QUE l'embauche demeure conditionnelle à ce que les directives gouvernementales concernant la pandémie permettent la tenue de l'activité pour laquelle le personnel étudiant est requis.

QU'à défaut d'une telle confirmation par la Ville au plus tard le 1er juin 2020, l'embauche n'aura pas lieu.

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-740-00-111.

20-05-110 Embauche de personnel étudiant - Service des finances et de la trésorerie - Saison estivale 2020

CONSIDÉRANT la demande de subvention de la Ville de Saint-Philippe déposée dans le cadre du programme Emploi d'été Canada;

CONSIDÉRANT la charge de travail supplémentaire au Service des finances et de la trésorerie durant la période estivale;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des finances et de la trésorerie;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a adopté des directives à l'intention de la population du Québec dans le but de freiner et de ralentir au maximum la contagion entraînée par le coronavirus (COVID-19);

CONSIDÉRANT QUE l'une de ces directives (décret 222-2020) interdit les rassemblements intérieurs et extérieurs, sous réserve de certaines conditions;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Vincent Lanteigne et résolu à l'unanimité d'embaucher, sous réserve des conditions ci-après évoquées, l'étudiante suivante, pour la période s'échelonnant du 1er juin au 15 septembre 2020, au taux horaire, à l'échelon et au poste indiqué:

Prénom et nom	Taux horaire	Poste
Hajar Said M'changama	15,00 \$	Commis aux finances

QUE l'embauche demeure conditionnelle à ce que les directives gouvernementales concernant la pandémie permettent la tenue de l'activité pour laquelle le personnel étudiant est requis.

QU'à défaut d'une telle confirmation par la Ville au plus tard le 1er juin 2020 l'embauche n'aura pas lieu.

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-130-00-111.

20-05-111 Embauche de personnel étudiant - Services techniques - Saison estivale 2020

CONSIDÉRANT la demande de subvention de la Ville de Saint-Philippe déposée dans le cadre du programme Emploi d'été Canada;

CONSIDÉRANT la charge de travail supplémentaire aux Services techniques, durant la période estivale;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction des Services techniques;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a adopté des directives à l'intention de la population du Québec dans le but de freiner et de ralentir au maximum la contagion entraînée par le coronavirus (COVID-19);

CONSIDÉRANT QUE l'une de ces directives (décret 222-2020) interdit les rassemblements intérieurs et extérieurs, sous réserve de certaines conditions;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Justin Gagné et résolu à l'unanimité d'embaucher, sous réserve des conditions ci-après évoquées, l'étudiante suivante, pour la période s'échelonnant du 25 mai 2020 au 14 août 2020, au taux horaire et au poste indiqués:

Prénom et nom	Taux horaire	Poste
Suzanne Zu	15,00 \$	Stagiaire

QUE l'embauche demeure conditionnelle à ce que les directives gouvernementales concernant la pandémie permettent la tenue de l'activité pour laquelle le personnel étudiant est requis.

QU'à défaut d'une telle confirmation par la Ville au plus tard le 25 mai 2020, l'embauche n'aura pas lieu.

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02 320 00 111.

20-05-112 Embauche de personnel étudiant - Service des travaux publics - Saison estivale 2020

CONSIDÉRANT la demande de subvention de la Ville de Saint-Philippe déposée dans le cadre du programme Emploi d'été Canada;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a adopté des directives à l'intention de la population du Québec dans le but de freiner et de ralentir au maximum la contagion entraînée par le coronavirus (COVID-19);

CONSIDÉRANT QUE l'une de ces directives (décret 222-2020) interdit les rassemblements intérieurs et extérieurs, sous réserve de certaines conditions;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité d'embaucher, sous réserve des conditions ci-après évoquées, les étudiants suivants, pour la période s'échelonnant du 17 mai à la mi-septembre 2020, aux taux horaires, aux échelons et aux postes indiqués:

Prénom et nom	Taux horaire	Échelon de l'échelle salariale 2020	Poste
Thomas Bessette (19 mai)	14,10\$	3 ^e échelon	Étudiants
Nicolas Major (19 mai)	15,10\$	5 ^e échelon	Étudiants
Alexis Lachapelle (mi-juin)	13,60\$	2 ^e échelon	Étudiants
Justin Blanchette (mi-juin)	13,60\$	2 ^e échelon	Étudiants

QUE l'embauche demeure conditionnelle à ce que les directives gouvernementales concernant la pandémie permettent la tenue de l'activité pour laquelle le personnel étudiant est requis.

QU'à défaut d'une telle confirmation par la Ville au plus tard le 1^{er} juin 2020, l'embauche n'aura pas lieu.

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités des postes budgétaires 02-310-00-111 et 02-750-00-111.

20-05-113 Politique de conditions de travail des cadres - Modification de l'échelle salariale 2020 - Ajout de nouvelles fonctions

Il est proposé par le conseiller Dany Goyette et résolu à l'unanimité de modifier l'échelle salariale du personnel cadre pour l'année 2020 par l'introduction des fonctions suivantes dans les classes indiquées:

- coordonnatrice administrative à la direction générale (classe 3)
- chef de division incendie (classe 5)
chef de division usine de traitement des eaux (classe 5)
- direction des communications (classe 6)
- direction adjointe finances (classe 6)
- direction du service sécurité incendie (classe 7)
- direction des travaux publics (classe 8)
- direction des finances et des technologies de l'information (classe 9)

La nouvelle échelle salariale est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Cette nouvelle échelle fait également partie intégrante de la Politique de conditions de travail et de support à la vie professionnelle des employés-cadres en vigueur.

20-05-114 Embauche d'une directrice des finances et des technologies de l'information

Il est proposé par la conseillère Manon-Josée D'Auteuil et résolu à l'unanimité d'embaucher madame Claudie Boutin au poste de directrice des finances et des technologies de l'information et trésorière, aux conditions prévues au contrat établissant les conditions de travail et la rémunération de Madame Boutin.

D'autoriser cette dernière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document d'ordre financier requis dans le cadre des activités de son service.

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le directeur général ou la greffière, à signer pour et au nom de la Ville, le contrat de travail de madame Boutin.

QUE les deniers requis au paiement du salaire de Madame Boutin soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-130-00-111.

20-05-115 Autorisation de signature - Entente de départ – Directrice des finances et de la trésorerie

Il est proposé par la conseillère Martine Labelle et résolu à l'unanimité d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente de départ à intervenir avec madame Nicole Thibodeau.

Que les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-130-00-111 pour l'année 2020 et réservés au budget pour les années 2021 à 2023.

FINANCES ET TRÉSORERIE

20-05-116 Ratification de la liste des chèques émis pour le mois

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des chèques émis, remise en copie à chacun des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Vincent Lanteigne et résolu à l'unanimité d'entériner la liste des chèques émis du 9 avril au 30 avril 2020, tel que décrit ci-après :

DATE	NOS CHÈQUES	MONTANTS
2020-04-09	M 576 à M 580 et 41895 à 41923	167 893,46 \$
2020-04-16	S-10008 à S-10011	15 217,64 \$
2020-04-16	42020 à 42032	384 474,94 \$
2020-04-20	42033 à 42085	3 964,50 \$
2020-04-23	M-581 à M-494 et 42086 à 42101	80 169,75 \$
2020-04-30	S-1002 à S-10013 et M-585 et 42102 à 42122	14 194,77 \$
TOTAL		665 915,06 \$

20-05-117 Approbation des comptes à payer du mois

CONSIDÉRANT le rapport préparé par la directrice du Service des finances et de la trésorerie de la Ville concernant la liste des comptes à payer;

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer remise en copie à chacun des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Justin Gagné et résolu à l'unanimité d'approuver les comptes à payer suivants :

LISTE #	MOIS	MONTANT	COMPTE	NUMÉROS DE CHÈQUES
1	2019-12	32 865,49 \$	FAG	S10019 à S10063 et 42137 à 42177
2	2020-04	134 024,33 \$	FAG	
TOTAL		166 889,82 \$		

QUE les comptes à payer sont payables par chèques, tel que ci-haut décrit.

QUE la directrice du Service des finances et de la trésorerie soit autorisée à effectuer le paiement de ces comptes à même les disponibilités budgétaires.

DEP-2020-01 Dépôt – Rapport d'activités du trésorier – Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités

Conformément à la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, les membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Philippe prennent acte du dépôt, par la trésorière, madame Nicole Thibodeau, du rapport d'activités pour l'année 2019 tel que prévu en vertu du chapitre XIII de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

20-05-118 Résolution de concordance et de courte échéance

**relativement à un emprunt par obligations au montant
de 3 682 000 \$ - Règlements d'emprunts numéros 429
et 430**

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Saint Philippe souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 3 682 000 \$ qui sera réalisé le 27 mai 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
429	342 000 \$
430	3 340 000 \$

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (LRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 429 et 430, la Ville de Saint Philippe souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité:

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 27 mai 2020;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 27 mai et le 27 novembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (LRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant:

C.D. des Moissons et de Roussillon
296, VOIE DE LA DESSERTÉ
SAINT-CONSTANT J5A 2C9

QUE les obligations soient signées par la mairesse et la trésorière. La Ville de Saint Philippe, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 429 et 430 soit plus court que celui originellement fixé, c'est à dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 27 mai 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

20-05-119 Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques - Règlements d'emprunts numéros 429 et 430

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros 429 et 430, la Ville de Saint Philippe souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint Philippe a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique \ «Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal\», des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 27 mai 2020, au montant de 3 682 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C 19) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

1-	VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.				
	155 000 \$		0,85000 %		2021
	158 000 \$		1,00000 %		2022
	162 000 \$		1,05000 %		2023
	165 000 \$		1,20000 %		2024
	3 042 000 \$		1,25000 %		2025
	Prix : 98,48400		Coût réel : 1,57936 %		

2-	VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.				
	155 000 \$		0,75000 %		2021
	158 000 \$		0,90000 %		2022
	162 000 \$		1,00000 %		2023
	165 000 \$		1,15000 %		2024
	3 042 000 \$		1,25000 %		2025
	Prix : 98,40842		Coût réel : 1,59039 %		

3-	FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.				
	155 000 \$		0,90000 %		2021
	158 000 \$		1,00000 %		2022
	162 000 \$		1,10000 %		2023
	165 000 \$		1,20000 %		2024

	3 042 000 \$		1,30000 %		2025
	Prix : 98,61000			Coût réel : 1,59990 %	

CONSIDÉRANT QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Dany Goyette et résolu à l'unanimité

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 3 682 000 \$ de la Ville de Saint Philippe soit adjugée à la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.;

QUE demande soit faite à cette dernière de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Que la mairesse et la trésorière soient autorisées à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

20-05-120 Autorisation de signature - Licence d'abonnement avec De Marque - Ressources numériques ÉduMedia, Dictionnaire visuel scolaire et le Grand Robert & Collins

Il est proposé par la conseillère Manon-Josée D'Auteuil et résolu à l'unanimité d'autoriser la signature de la licence d'abonnement entre la Ville et De Marque concernant les conditions et modalités d'accès, d'utilisation et de reproduction par la bibliothèque Le Vaisseau d'Or d'une ou de plusieurs bases de données et/ou services en ligne fournis par De Marque, plus précisément pour les ressources numériques ÉduMedia, Dictionnaire visuel scolaire et le Grand Robert & Collins. Ces ressources sont disponibles à la bibliothèque ou en ligne en se connectant au portail de la bibliothèque, et sont destinées à l'ensemble des abonnés de la bibliothèque municipale.

Ce contrat a une durée de 36 mois. Il prendra effet rétroactivement le 1er mai 2020 et se terminera le 30 avril 2023.

Cette licence est d'une valeur de 469,67 \$ plus les taxes, annuellement.

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, ladite licence.

Que les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-770-00-414 pour l'année 2020 et réservés au budget pour les années 2021 à 2023.

SERVICES TECHNIQUES (GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS)

20-05-121 Octroi de contrat - Inspection de conduites d'égout pluvial par caméra - Appel d'offres sur invitation GEN-2020-06

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe a procédé, sur invitation, à la demande de soumissions pour l'inspection de conduites d'égout pluvial par caméra;

CONSIDÉRANT QUE six soumissionnaires ont été invités à soumissionner;

CONSIDÉRANT QUE les soumissionnaires sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (\$) taxes incluses	conformité
Inspection 3D inc.	23 858,87 \$ (corrigé)	conforme
Service Infraspéc inc.	28 699,17 \$ (corrigé)	conforme
Le Groupe ADE inc.	29 003,02 \$	conforme
Can Explore inc.	35 696,62 \$	conforme

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Martine Labelle et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat pour l'inspection de conduites d'égout pluvial par caméra au plus bas soumissionnaire conforme, soit Inspection 3D inc., aux prix unitaires soumissionnés, le tout aux conditions stipulées aux documents d'appel d'offres numéro GEN-2020-06 et à la soumission retenue.

La valeur approximative de ce contrat est de 23 858,87 \$, taxes incluses.

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs à ce contrat afin de donner suite à la présente résolution.

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-320-00-711 et

subventionnés par le Programme de la Taxe sur l'Essence et de la Contribution du Québec (2019-2023), Voirie Locale (TECQ).

SÉCURITÉ INCENDIE

20-05-122 Rapport d'activités du schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour l'année 2019

CONSIDÉRANT que le Service de sécurité incendie Saint-Philippe/Saint-Mathieu doit transmettre annuellement un rapport d'activités sur les actions prévues au plan de mise en oeuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie à la MRC de Roussillon;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Vincent Lanteigne et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur du Service de sécurité incendie de Saint-Philippe/Saint-Mathieu à transmettre à la MRC de Roussillon le rapport d'activités pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019, du schéma de couverture de risques.

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

20-05-123 Approbation - Recommandations - Comité consultatif d'urbanisme (CCU) - Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Il est proposé par le conseiller Vincent Lanteigne et résolu à l'unanimité d'approuver les recommandations du comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour les demandes de permis assujetties au *Règlement 408 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.)*, conformément au procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 22 avril 2020 selon ce qui suit:

PERMIS DE CONSTRUCTION				
No recommandation	Type de construction	Adresses et lots projetés	Zone concernée	Recommandation
20.04.22.05	Unifamiliale isolée	144, rue Lucien Lot projeté 6 321 017	Zone H-06	Approuver la demande de permis de construction pour un bâtiment unifamilial isolé, et ce, selon les informations contenues à la grille d'analyse P.I.I.A.2020-025.
20.04.22.06	Unifamiliale isolée	204, rue Lucien Lot	Zone H-06	Approuver la demande de permis de

		projeté 6 362 369		construction pour un bâtiment unifamilial isolé, et ce, selon les informations contenues à la grille d'analyse P.I.I.A.2020-026.
20.04.22.07	Unifamiliale jumelée	389 et 393, rue Lucien Lots projetés 6 365 142 et 6 365 143	Zone H-06	Approuver la demande de permis de construction pour un bâtiment unifamilial jumelé, et ce, selon les informations contenues à la grille d'analyse P.I.I.A.2020-027.
20.04.22.08	Unifamiliale jumelée	397 et 401, rue Lucien Lots projetés 6 366 723 et 6 366 724	Zone H-06	Approuver la demande de permis de construction pour un bâtiment unifamilial jumelé, et ce, selon les informations contenues à la grille d'analyse P.I.I.A.2020-028.
20.04.22.09	Unifamiliale jumelée	405 et 409, rue Lucien Lots projetés 6 366 725 et 6 366 726	Zone H-06	Approuver la demande de permis de construction pour un bâtiment unifamilial jumelé, et ce, selon les informations contenues à la grille d'analyse P.I.I.A.2020-029.
20-04-22-10	Unifamiliale isolée	131A, Montée Monette Lot projeté 6 369 786	Zone H- 218	Approuver la demande de permis de construction pour un bâtiment unifamilial isolé, et ce, selon les informations contenues à la grille d'analyse P.I.I.A.2020-030.
PERMIS DE RÉNOVATION				
No recommandation	Type de construction	Adresses et lots projetés	Zone concernée	Recommandation
20-04-22-12	Unifamiliale isolée	170, rang Saint-	Zone A-208	Approuver la demande de

		André Lot 2 714 167		permis de rénovation pour un bâtiment unifamilial isolé, et ce, selon les informations contenues à la grille d'analyse P.I.I.A.2020-032.
PERMIS D'AGRANDISSEMENT				
No recommandation	Type de construction	Adresses et lots projetés	Zone concernée	Recommandation
20.04.22.11	Unifamiliale isolée	20, Petit rang Saint- Claude Lot 2 266 247	Zone A-310	Approuver la demande de permis d'agrandissement pour un bâtiment unifamilial isolé, et ce, selon les informations contenues à la grille d'analyse P.I.I.A.2020-031.

20-05-124 Adoption - Second projet du règlement numéro 401-40 modifiant le règlement de zonage numéro 401 afin : 1) d'agrandir la zone H-106 à même une partie des zones H-104 et C-127; 2) d'agrandir la zone C-122 à même une partie des zones H-103, H-104, H-105 et C-108; 3) d'abolir la zone H-104; 4) d'autoriser les classes d'usages " H-1 : Unifamiliale" et " H-4: multifamiliale de 4 à 6 logements ", en structure isolée, et de prévoir les normes se rapportant à ces classes d'usages, dans la zone C-122

Il est proposé par le conseiller Justin Gagné et résolu à l'unanimité d'adopter le second projet de règlement numéro 401-40 modifiant le règlement de zonage numéro 401 afin :

- 1) d'agrandir la zone H-106 à même une partie des zones H-104 et C-127;
- 2) d'agrandir la zone C-122 à même une partie des zones H-103, H-104, H-105 et C-108;
- 3) d'abolir la zone H-104;
- 4) d'autoriser les classes d'usages " H-1 : Unifamiliale" et " H-4: multifamiliale de 4 à 6 logements ", en structure isolée, et de prévoir les normes se rapportant à ces classes d'usages, dans la zone C-122.

20-05-125 Renouvellement de mandat des membres du comité de démolition

CONSIDÉRANT le règlement numéro 409 concernant la démolition adopté par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT qu'un comité ayant pour fonction d'autoriser les demandes de démolition et d'exercer tous les autres pouvoirs prévus au chapitre V.01 sur la démolition d'immeubles à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* a été constitué;

CONSIDÉRANT que ce comité est composé de trois membres du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les mandats donnés en vertu de la résolution numéro 19-05-093 prendront fin en mai 2020;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Dany Goyette et résolu à l'unanimité:

DE renouveler, rétroactivement au 1er mai 2020, le mandat des personnes suivantes nommées en vertu de la résolution numéro 19-05-093 :

- madame Manon-Josée D'Auteuil, conseillère
- madame Martine Labelle, conseillère
- madame Sylvie Messier, conseillère

Leur mandat est d'une durée d'une année et peut être renouvelé.

VARIA

Aucun point à l'ordre du jour.

INFORMATIONS DE MADAME LA MAIRESSE

Madame Beaulac informe les citoyens des divers dossiers et activités présentement en cours.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les citoyens ont été invités à transmettre leurs questions portant sur l'ordre du jour de la séance, par courriel, à l'adresse greffe@ville.saintphilippe.quebec ou par téléphone en laissant leurs coordonnées complètes et leurs questions au 450 659-7701, poste 237. L'ordre du jour de la séance a été diffusé en ligne le 7 mai 2020 et les citoyens ont eu la possibilité d'adresser leurs questions jusqu'au 12 mai, à 12 h. Les membres du conseil sont informés qu'aucune question n'a été formulée par les citoyens à l'égard des sujets à l'ordre du jour de la présente séance.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité que la présente séance soit levée à 20 h 20.

(S) Johanne Beaulac

(S) Manon Thériault

Mme Johanne Beaulac, mairesse

Me Manon Thériault, greffière